

FORMULAIRE DE DON

Nom :
Prénom :
Téléphone :
Mail :
Adresse postale :
Date de naissance :

: **OUI**, je veux, grâce à ma contribution, doter ENSEMBLE CHANGEONS LE KB des moyens nécessaires pour agir et défendre pour le changement au Kremlin-Bicêtre

..... € Montant

En cochant cette case, je certifie sur l'honneur que mon règlement provient de mon compte bancaire personnel et non d'un compte d'une personne morale et, conformément à l'article I-4 de la loi n°88- 227 du 11 mars 1988, que je suis de nationalité française ou résidant en France.

J'ai lu et j'accepte les mentions d'information relatives au plafond légal et au recueil des données personnelles ci-dessous.

En remplissant mes coordonnées, j'accepte de recevoir des communications à caractère politique d'ENSEMBLE CHANGEONS LE KB

IMPORTANT : à partir d'une contribution de 30 €, vous êtes à titre personnel adhérent(e) d'Ensemble Changeons le KB pour l'année concernée. Vous recevrez un mail de confirmation, vous pourrez participer à la vie de l'association politique.

Si vous ne souhaitez pas être adhérent(e), merci de cocher simplement cette case

Signature :

INFORMATION : Votre don vous donne droit à une réduction d'impôt

La contribution que vous faites aujourd'hui vous donne droit à une réduction annuelle d'impôt sur le revenu pour 66% de son montant, dans la double limite de 20% du revenu imposable et de 15 000 € de dons par foyer fiscal.

Pour cette année, un reçu à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressé en avril 2022 à votre adresse fiscale (qui doit être celle mentionnée sur ce document).

VOTRE DON DE 1 000 euros vous revient à 340 euros

Un don de :

50 € après réduction d'impôt de 66% vous revient à : 17 euros
120€ après réduction d'impôt de 66% vous revient à : 40,80 euros
200€ après réduction d'impôt de 66% vous revient à : 68 euros
500€ après réduction d'impôt de 66% vous revient à : 170 euros

Merci de renvoyer ce document par mail à ensemblechangeonslekb@gmail.com

Merci de transmettre votre don uniquement par virement bancaire aux coordonnées suivantes

A l'attention du Mandataire financier déclaré en préfecture du Val-de-Marne :

Monsieur Cédric Thépaut

BANQUE POPULAIRE AGENCE KREMLIN BICÊTRE

IBAN : FR76 1020 7000 7923 1935 0498 224 BIC : CCBPFRPPMTG

Plafond légal :

Dans le cadre de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence de la vie publique, la somme annuelle des cotisations et dons versés par une personne physique à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement, ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques, est plafonnée à 7 500 € (15 000 € par foyer fiscal). Cela signifie que l'ensemble des dons et cotisations que vous versez sur l'année aux différents partis politiques que vous souhaitez soutenir ne peut excéder 7 500 € (15 000 € par foyer fiscal). Aussi, conformément à l'article I-4 de cette loi, une personne physique peut verser un don à un parti ou groupement politique si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Les personnes morales, à l'exception des partis et groupements politiques ainsi que des établissements de crédit et sociétés de financement ayant leur siège social dans un État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ne peuvent ni consentir des prêts aux partis et groupements politiques ni apporter leur garantie aux prêts octroyés aux partis et groupements politiques. Selon l'article I-5 de la loi précitée, les personnes qui ont versé un don en violation des règles exposées ci-dessus sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

Politique de protection des données personnelles :

Les informations que vous nous communiquez sont exclusivement réservées à l'usage d'Ensemble Changeons le KB. Vous consentez à ce qu'elles soient utilisées pour des opérations de communications politiques, pour la gestion de vos adhésions/dons et de nos relations. Vos données seront conservées pour une durée maximale de 56 mois. En application des articles 38 et suivants de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation et de portabilité des informations vous concernant. Si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du règlement no 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL ou nous demander de supprimer vos données par email : ensemblechangeonslekb@gmail.com